



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS  
SÉANCE DU MERCREDI 15 FÉVRIER 2017 À 18 HEURES 30  
SALLE DANGOU LESCOUZERES  
(sur convocation du 8 février 2017)**

*Président*

*Nombre de conseillers : 9*

*Nombre de membres nommés : 9*

*Présents : 13*

*Absents représentés : 4*

*Absents excusés : 2*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS  
Séance du 15 février 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quinze du mois de février à 18 heures 30, le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 8 février 2017, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

**Présents :**

*Mesdames Frédérique CHARPENEL, Maïté GRAFF, Corine LAFITTE, Elisabeth LARTIGUE, Pierrette MICHELENA et Françoise TROCCARD ;*

*Messieurs Pierre ATHANASE, Benoît DARETS, Michel DOFFEMONT, Alain JEAN, Pierre LAFFITTE, Alain LAVIELLE, et Yves MONGROLLE.*

**Absents représentés :**

*Madame Nelly BETAÏLLE a donné pouvoir à Monsieur Yves MONGROLLE, Madame Sabine RICHARD a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL, Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur Pierre ATHANASE et Monsieur Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à Monsieur Benoît DARETS.*

**Absents excusés :**

*Messieurs Éric KERROUCHE et Pascal SCHWINDOWSKY.*



**OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DES SERVICES :**

- ACCOMPAGNEMENT/ TRANSPORT ET PETITS TRAVAUX : TARIF HORAIRE
- ACCOMPAGNEMENT / TRANSPORT ACCUEIL DE JOUR : PRESTATION
- MANDATAIRES AIDE À DOMICILE : FRAIS DE GESTION
- PRESTATAIRES AIDE À DOMICILE PAYANTS ET MUTUELLES : TARIF HORAIRE

Rapporteur : Madame Frédérique Charpenel

Pour rappel, le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) du CIAS met en œuvre « L'aide à domicile » auprès des personnes âgées ou en situation de handicap sur le territoire. Trois prestations sont proposées dans le cadre de cette politique de maintien à domicile : l'aide à domicile, les petits travaux, l'accompagnement/transport.

Deux fonctionnements sont en vigueur en matière de facturation :

- les prestations sont réalisées pour le compte du Conseil Départemental des Landes ou des Caisses de retraite, dans le cadre des plans d'aide, dont la prise en charge est notifiée au SAAD : la facturation aux bénéficiaires doit être conforme aux participations définies annuellement par les financeurs (encastrement tarifaire) ;
- les prestations sont réalisées à la demande des mutuelles ou des bénéficiaires, au titre de la prévention, du confort ou en complément des plans d'aide, hors prise en charge du Conseil Départemental ou des caisses de retraite : les tarifs appliqués sont définis par le CIAS, dont l'augmentation est encadrée soit par un arrêté ministériel annuel, précisant le taux directeur annuel maximum pour les prestations sollicitées par les bénéficiaires soit par la tarification nationale CARSAT pour les mutuelles.

Il est proposé au conseil d'administration les modifications suivantes :

1- TARIF HORAIRE : Accompagnement/Transport et Petits travaux.

Ressources mensuelles Personnes seules	Ressources mensuelles ménage	Participation bénéficiaire du service AAD		Participation non bénéficiaire du service AAD	
		TARIF € 2016	TARIF € 2017	TARIF € 2016	TARIF € 2017
825€ à 998€	1 435 à 1 677€	3.19	3.24	4.52	4.59
999€ à 1 366€	1 678€ à 2 087€	5.76	5.85	6.77	6.87
A partir de 1 367€	A partir de 2 088€	10.07	10.22	11.30	11.49

2- TARIF PRESTATION : Accompagnement / transport accueil de jour

Ressources mensuelles Personnes seules	Ressources mensuelles ménage	Participation bénéficiaire du service AAD		Participation non bénéficiaire du service AAD	
		TARIF € 2016	TARIF € 2017	TARIF € 2016	TARIF € 2017
825€ à 998€	1 435 à 1 677€	18	18.27	21.50	21.82
999€ à 1 366€	1 678€ à 2 087€	21.50	21.82	24	24.36
A partir de 1 367€	A partir de 2 088€	25	25.38	28	28.42



### 3- TARIF FRAIS DE GESTION SERVICE MANDATAIRE

intervention de jour/ intervention de nuit :

TARIF 2016	TARIF 2017
7.20 % du brut imposable	7.31 % du brut imposable.

### 4- TARIF HORAIRE PAYANT SERVICE PRESTATAIRE AIDE A DOMICILE

	TARIF € 2016	TARIF € 2017
tarif semaine	17.41	17.67
tarif dimanche et jour férié	22.70	23.04

### 5 -TARIF MUTUELLE

TARIF € 2016	TARIF € 2017
20.30	20.50

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*VU le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L. 347-1 et le 2° de l'article L.313-1-2 ;VU l'arrêté ministériel en date du 23 décembre 2016 relatif aux prix des prestations de certains services d'aide et d'accompagnement à domicile, autorisant la hausse des prix des prestations des services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile dans la limite de 1.5% en 2017 par rapport à l'année précédente ;*

*VU l'autorisation du conseil général des Landes des services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile du CIAS du 18 juin 2008 pour une durée de 15 ans ;*

*VU l'agrément de la DIRECCTE Aquitaine des services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile du CIAS en date du 21 mars 2013 pour une durée de 5 ans ;*

*VU la délibération du Conseil d'Administration du CIAS en date du 24 juin 2016 portant réactualisation des tarifs :*

- Horaire : Aide à domicile payant et mutuelle ;
- Horaire : Accompagnement/transport ;
- Horaire : Petits travaux ;
- Frais de gestion : Service mandataire.

*VU le tarif horaire 2017 transmis par la CARSAT d'un montant de 20.50€ ;*

*CONSIDÉRANT la nécessité pour le CIAS d'indexer les tarifs sur le coût de la vie, dans l'objectif de compenser l'augmentation des frais de fonctionnement des prestations mises en œuvre par le service d'aide et d'accompagnement à domicile ;*



CONSIDÉRANT le tarif de la CARSAT qui permet une augmentation du tarif « MUTUELLES » à hauteur de 20.50€, dans l'objectif de compenser l'augmentation des frais de fonctionnement de la prestation « Aide à Domicile » ;

décide :

- d'approuver l'augmentation des tarifs suivants, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 comme suit :

1- TARIF HORAIRE : Service Accompagnement/Transport et Service Petits travaux.

Ressources mensuelles Personnes seules	Ressources mensuelles ménage	Participation bénéficiaire du service AAD		Participation non bénéficiaire du service AAD	
		TARIF € 2016	TARIF € 2017	TARIF € 2016	TARIF € 2017
825€ à 998€	1 435 à 1 677€	3.19	3.24	4.52	4.59
999€ à 1 366€	1 678€ à 2 087€	5.76	5.85	6.77	6.87
A partir de 1 367€	A partir de 2 088€	10.07	10.22	11.30	11.49

2 - TARIF PRESTATION : Accompagnement / transport accueil de jour

Ressources mensuelles Personnes seules	Ressources mensuelles ménage	Participation bénéficiaire du service AAD		Participation non bénéficiaire du service AAD	
		TARIF € 2016	TARIF € 2017	TARIF € 2016	TARIF € 2017
825€ à 998€	1 435 à 1 677€	18	18.27	21.50	21.82
999€ à 1 366€	1 678€ à 2 087€	21.50	21.82	24	24.36
A partir de 1 367€	A partir de 2 088€	25	25.38	28	28.42

3 - TARIF FRAIS DE GESTION SERVICE MANDATAIRE

intervention de jour/ intervention de nuit :

TARIF 2016	TARIF 2017
7.20 % du brut imposable	7.31 % du brut imposable.

4 - TARIF HORAIRE PAYANT SERVICE PRESTATAIRE AIDE A DOMICILE

	TARIF € 2016	TARIF € 2017
tarif semaine	17.41	17.67
tarif dimanche et jour férié	22.70	23.04



## 5- TARIF MUTUELLE

TARIF € 2016	TARIF € 2017
20.30	20.50

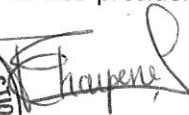
- d'autoriser Monsieur le président à facturer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, les prestations aux nouveaux tarifs définis,
- de charger Monsieur le président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
A Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 15 février 2017*

Pour le président,  
par délégation  
La vice-présidente,



  
Frédérique Charpenel

ID : 040-200009868-20170215-1502201702A-DE

Envoyé en préfecture le 24/02/2017

Reçu en préfecture le 24/02/2017

Publié ou notifié le 24/02/2017

